

GABIAN



Commune de GABIAN (34320)

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 19 Décembre 2018,

L'an deux mille dix-huit, et le Mercredi 19 Décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames FELIX Maryse, FLAMENT Chantal, GALZY Isabelle, JOURDAN épouse ROUSSET Agnès.

Messieurs ALLEMANY Christian, BOUTES Francis, FOREZ Daniel, SOULIE Christophe.

Membres absents : Mesdames HUGUEUX épouse GARRIGUE Sandrina, PAILLES Pilar.

Messieurs BERTHOMIEU Michel, PAGEOT Emmanuel.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

70/2018 : Indemnités de Gestion 2018.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en date du 8 octobre 2018, le calcul de l'indemnité de Conseil aux receveurs pour l'année 2018.

Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et s'élève à 421.04 € TTC cette indemnité doit être répartie ainsi :

- 50 % à Madame LIEBAERT Annie
- 50 % à Monsieur CASTELAIN Michel

Monsieur Le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, SE PRONONCE FAVORABLEMENT,

- **ACCEPTÉ** les indemnités de conseil aux receveurs pour l'année 2018.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Le Maire,

Francis BOUTES